Sainte Foy l'Argentière

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 JUIN 2021

Nombre de Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt-et-un
Le : 17 juin
Le Conseil Municipal de la Commune de STE-FOY-L'ARGENTIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Est-Ouest, sous la Présidence de Madame Karine BERGER
Secrétaire élu : Fabrice VENET.
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 juin 2021.
Compte rendu affiché le : 24 juin 2021.
Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON / L. BROSSARD / D. BERTHOLON / O. VIALLON / C. LOZANO / P. SECKINGER / A. BORRA / F. VALAIRE / F. VENET / B. TRENCHAT / M. DUPUY / D. PINEL.
Absent excusé : G. VULPAS.

Madame Karine BERGER excuse l'absence de Gérard VULPAS. Elle lui souhaite un prompt rétablissement.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 17 juin 2021 à dix-huit heures et quarante-cinq minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Fabrice VENET se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du jeudi 20 mai 2021.

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SIEMLY SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE :

Madame le Maire informe que le SIEMLY a produit le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'assainissement collectif (RPQS) au titre de l'exercice 2020.

Ce rapport précise les caractéristiques techniques du service public, les volumes distribués, la tarification et les recettes, les indicateurs de performance du service, le financement des investissements du service, les actions de solidarité et de coopération décentralisée.

Le service dessert 79 345 habitants. Sur notre Commune, il y a 814 abonnés.

Ce rapport n'appelle pas d'observation particulière.

Madame le Maire rappelle que la Commune est bien représentée par Fabrice VALAIRE et Philippe SECKINGER, membres titulaires du SIEMLY et par Georges BUFFARD, suppléant.

Fabrice VALAIRE précise que l'année dernière, il n'y a pas eu de relève de compteurs en raison du Covid. Les administrés ont reçu des factures avec un volume d'eau estimé ; ce qui explique que les factures reçues cette année soient plus conséquentes car les compteurs ont été relevés.
Philippe SECKINGER précise que le prix du m3 est en constante augmentation.

Mairie
18, impasse de la Mairie 69610 Sainte Foy l'Argentière
Tél. 04 74 70 03 95 - Fax 04 74 26 19 12
E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

Ils font savoir qu'une visite de la station de pompage à Grigny organisée pour les élus sera prévue prochainement.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

CHOIX D'UNE OPTION POUR CONVENTION MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Madame le Maire informe que lors du Conseil Communautaire du 27 avril 2021, les conseillers communautaires ont approuvé à l'unanimité, le choix d'une gestion déléguée du service public d'assainissement collectif à partir du 1er juillet 2022.

Cette décision a été travaillée et complétée dans une certaine continuité avec ce qui est en place actuellement. A savoir la possibilité, pour les Communes qui le souhaitent, de conserver des prestations mais uniquement sur les unités de traitement. Les réseaux, déversoirs d'orage et postes de relevage sur réseau ne sont pas concernés et seront obligatoirement gérés par le délégataire.

Trois options sont proposées :

- *Option 1 : Exploitation courante, petite maintenance, faucardage, espaces verts.*
- *Option 2 : Espaces verts.*
- *Option 3 : Exploitation courante, petite maintenance.*

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Il a été décidé de ne retenir aucune option et de tout confier au futur délégataire, décision prise à l'unanimité des présents.

RECONDUCTION MISE A DISPOSITION GRATUITE DES SALLES POUR LES REUNIONS POLITIQUES :

Madame le Maire rappelle que les salles communales sont mises à disposition pour des réunions politiques. Elle propose de reconduire cette mise à disposition gratuite pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, accepte cette décision, à l'unanimité des présents.

VOTE DES SUBVENTIONS :

Madame le Maire précise qu'une réunion a eu lieu avec les conseillers municipaux pour examiner les subventions versées annuellement aux associations par la Commune.

Madame le Maire précise qu'elle a reçu les membres de la Clique des Sans Souci pour leur subvention. Elle fait remarquer que les parents, l'école de musique et la Commune participent chacun à hauteur d'un tiers. Cette année, la subvention est estimée à 1 032.66 € contre 1 360 € l'année dernière. Compte tenu de leur honnêteté, il est décidé de leur verser le même montant que l'année dernière soit 1 360 €.

Il a été décidé de reconduire l'ensemble des subventions avec les mêmes montants que l'année dernière pour aider les associations compte tenu de la crise sanitaire.

Un forum des associations est prévu à la salle Joseph Vinay le samedi 11 septembre au matin si les conditions sanitaires le permettent.

CREATION DU POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE A TEMPS NON COMPLET :

Madame le Maire informe que l'agent qui assure la gestion de la bibliothèque municipale part en retraite au 1er juillet 2021. Elle précise également que pour la remplacer, il convient de créer le poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine à temps non complet à raison de 12 h / semaine car la personne qui était actuellement en poste était rémunérée sur le grade d'Adjoint d'Animation. Elle assurait la gestion de la bibliothèque et intervenait à l'école. Elle surveillait la cantine et effectuait l'aide aux devoirs. Son temps passé à la bibliothèque lissé sur l'année représentait 12 h / semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette création de poste à temps non complet à raison de 12 h par semaine.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET :

Madame le Maire précise qu'un agent va être recruté pour remplacer la personne qui part en retraite à la bibliothèque.

Un contrat de travail sera proposé à raison de 12 h par semaine à une personne qui a déjà travaillé dans différentes bibliothèques du secteur.

Dans un premier temps, un contrat de travail lui serait proposé du 19 juin au 11 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable, à l'unanimité des présents.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET AU SERVICE TECHNIQUE POUR REMPLACEMENT DE DEUX AGENTS PLACES EN CONGE MALADIE :

Madame le Maire précise que deux agents au service technique sont placés en congé de maladie ordinaire et qu'il convient de les remplacer.

Madame le Maire indique qu'un contrat de travail a été proposé dans un premier temps à un jeune du 16 juin au 25 juin 2021 qui est rémunéré à l'indice majoré 332 correspondant au smic en vigueur.

Il serait peut-être envisagé de prendre une autre personne en contrat ou de confier une partie du travail à une entreprise.

ECHANGE DE TERRAINS :

Un administré a acheté à un particulier un bien immobilier Rue du Stade. Un terrain attenant à ce bien appartient à la Commune. Le nouveau propriétaire du bien a proposé à Madame le Maire d'échanger à la Commune un terrain lui appartenant proche du pont de la Brévenne ce qui pourrait permettre à la Commune d'avoir un accès au pont.

Madame le Maire précise que les frais de bornage et les frais d'actes notariés seront à la charge du particulier.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable, à l'unanimité des présents.

Un courrier sera transmis à l'intéressé.

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER :

Une proposition de prix pour la vente d'un bien immobilier appartenant à la Commune a été faite par un administré. Le service des domaines a estimé ce bien à 200 000 €, somme acceptée par le futur acquéreur. Madame le Maire précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

La transaction auprès du notaire ne se fera qu'en novembre. La date reste à définir.

Madame le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer cette vente en l'étude de Maîtres BERGER / ABELLARD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette vente.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT A LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de désigner un délégué suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais préfère que le titulaire de la CLECT soit un Conseiller Communautaire. Karine BERGER se propose d'être déléguée titulaire.

Elle précise qu'un suppléant doit être nommé. Georges BUFFARD se propose d'être suppléant.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable, à l'unanimité des présents.

RECONDUCTION OU NON DE LA GARDERIE DE 17 H 30 A 18 H A L'ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE :

Madame le Maire informe que la garderie proposée aux élèves de l'école élémentaire de 17 h 30 à 18 h n'a pas connu un grand succès. 1 € est facturé aux familles. Depuis septembre, nous avons facturé 136 €, environ 7 à 8 familles sont concernées. Il avait été pourtant fait un sondage auprès des familles, 70 % avaient répondu favorablement.

Madame le Maire interroge le Conseil afin de savoir si ce service doit être maintenu.

Les conseillers municipaux pensent que cette année n'a peut-être pas été révélatrice à cause de la crise sanitaire et qu'il est judicieux de reconduire ce service une année supplémentaire même si les élèves ont été peu nombreux.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des présents.

BONS D'ACHAT UCA :

Madame le Maire propose d'acheter :

- *des bons d'achat d'une valeur de 200 € (bons de 10 €). Cette avance de bons permettrait de récompenser le cas échéant les personnes qui ont aidé la Commune.*

Madame le Maire rappelle que pour tout achat, des bons de commande doivent être demandés au secrétariat de Mairie.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES :

** Ecoles : Denise BERTHOLON informe les membres qu'elle participe avec Alexandra BORRA aux conseils d'écoles de maternelle et élémentaire. Elle évoque le crédit scolaire. Madame le Maire précise que ce point sera mis à l'ordre du jour du Conseil de septembre. Philippe SECKINGER remercie Denise et Alexandra pour leur implication.*

** HBF : Madame le Maire fait part d'un courrier qui a été transmis par HBF pour annoncer l'assemblée générale le jeudi 24 juin 2021 à 19 h au Stade La Bâtie à Saint-Laurent-de-Chamousset. Madame le Maire précise que ce soir-là une réunion importante a lieu sur notre Commune et que personne ne pourra malheureusement pas y participer.*

** Réunion du 24 juin : Madame le Maire profite de l'occasion pour rappeler la réunion du 24 juin à 18 h 30 à la salle Est-Ouest pour présentation par les Ateliers de Montrottier des scénarii d'aménagement de notre Village et souligne l'intérêt d'y participer. En effet, cette réunion est la restitution finale du travail engagé pendant les Comités Techniques dans le cadre des Petites Villes de Demain.*

** Centre de vaccination : Madame le Maire informe qu'actuellement la première injection correspond à du Pfizer. Pour ceux qui ont eu la première injection avec Moderna, la deuxième injection sera bien faite avec du Moderna.*
Elle demande à son Conseil si on peut maintenir le centre de vaccination à minima jusqu'en septembre 2021.
Les membres du Conseil sont d'accord. Le Club des Anciens et l'école de musique devront être relogés.

** Signature vente TLA : Madame le Maire précise qu'elle a signé en date du 2 juin 2021 auprès de l'étude BERGER l'achat de la parcelle U 1588 d'une superficie de 325 m².*

Madame le Maire informe que lors de la signature, il a été ajouté une clause :

« Le vendeur qui est Franck BONNARD, déclare, ce que l'acquéreur reconnaît, que la parcelle vendue est close dans sa limite avec la parcelle 1587 au moyen d'une clôture légère, type grillage tennis avec piquets bois. De convention expresse entre les parties, il a été convenu que l'entretien et le changement de cette clôture, demeurerait à la charge des propriétaires des parcelles 1587 et 1588 dans les proportions de moitié chacun. Par ailleurs, et en raison du PPRNi, les parties conviennent que cette clôture ne pourra consister qu'en une clôture de type légère, sans scellement dans le sol.
Par ailleurs, en cas de remplacement de cette clôture, les parties conviennent que celle-ci devra être implantée en limite de propriété des parcelles 1587 et 1588, à frais communs par parts égales entre les parties ».

** Bureaux de vote : Madame le Maire rappelle la présence des conseillers municipaux pour la tenue des bureaux de vote lors des élections départementales et régionales.*

** Permanences des élus les samedis : Madame le Maire propose de réduire les permanences des élus les samedis en raison de la faible fréquentation des administrés. Après débat, il a été décidé de n'assurer qu'une permanence par mois à partir de septembre 2021.*

** <u>Procédure suite au dépôt d'un permis de construire en Mairie</u> : Madame le Maire rappelle les différentes étapes en Mairie avant l'envoi au service instructeur.*

** <u>Mot de remerciements</u> : Madame le Maire fait part d'un mot de remerciements de Gérard VULPAS et de sa famille lors des obsèques de sa compagne.*

** <u>Prochaine réunion de Conseil</u> : Jeudi 22 juillet à 18 h 45.*

La séance est levée à 21 h 45.

Fait à Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 18 juin 2021,

Le Maire,
Karine BERGER

MAIRIE DE STE FOY-L'ARGENTIERE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
69610 (RHONE)